

# PROCÈS VERBAUX

SAISON 2023-2024



## JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°40 - publié le 15 mai 2024





# COMMISSION DES RÈGLEMENTS

## PROCÈS-VERBAL N°27

REUNION DU 14/05/2024

**Présidence** : M. Laurent JULIEN.

**Présents** : Marie Noëlle FLANDIN , Jean Marie PION, Gérard FANTIN

e-mail: [reglements@drome-ardeche.fff.fr](mailto:reglements@drome-ardeche.fff.fr)

### INFORMATIONS

***Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.***

### DOSSIER N° 77

**Match n° 25861819, Fc Hauterives 1 / Fc Annonay 2, Seniors D2 poule A du 05/05/2024**

Réserve d'avant match posée par le capitaine de Fc Hauterives1 sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Fc Annonay pour le motif suivant : « *Des joueurs sont susceptibles d'être plus de 3 joueurs à avoir joué plus de 7 rencontres officielles avec une équipe supérieure du club de Annonay lors des 5 dernières journées de championnat* »

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la réserve d'avant match du club de Fc Hauterives confirmée par courriel le 05/05/2024 pour la dire recevable.

Conformément à l'article 51.4 des Règlements Sportifs du District précise que :

*« Par ailleurs ne peuvent participer aux cinq dernières rencontres de championnat de l'équipe donnée plus de trois joueurs ayant pris part effectivement, au cours de la saison à plus de sept matchs avec l'une des équipes supérieures. (Championnats et coupes Drôme-Ardèche, Auvergne Rhône-Alpes, Loire, et coupe de France) ».*

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe supérieure Sénior de Annonay (Sénior R3, coupe de France et coupe Laura Foot) Aucun joueur n'a participé à plus de 7 matchs en équipe supérieure :

En conséquence, la commission rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le comte de Fc Hauterives sera débité de 37,00 € pour frais de dossier





## DOSSIER N° 78

### Match n° 27848072, Fc.Rochegudien 1 / Ent. Usvj/Fcv 2, U 17 D4, poule D du 04/05/2024

Réserve d'avant match posée par le dirigeant de Fc Rochegudien sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Ent. USVJ/FCV pour le motif suivant : « *Des joueurs sont susceptibles d'être plus de 3 joueurs à avoir joué plus de 7 rencontres officielles avec une équipe supérieure du club de Ent. USVJ/FCV lors des 5 dernières journées de championnat* »

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la réserve d'avant match du club de Fc Rochegude confirmée par courriel le 07/05/2024 pour la dire recevable.

Conformément à l'article 51.4 des Règlements Sportifs du District précise que :

*« Par ailleurs ne peuvent participer aux cinq dernières rencontres de championnat de l'équipe donnée plus de trois joueurs ayant pris part effectivement, au cours de la saison à plus de sept matchs avec l'une des équipes supérieures. (Championnats et coupes Drôme-Ardèche, Auvergne Rhône-Alpes, Loire, et coupe de France) ».*

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe supérieure U17 de Ent. USVJ/FCV (U17 D2) Aucun joueur n'a participé à plus de 7 matchs en équipe supérieure

En conséquence, la commission rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le comte de Fc Rochegude sera débité de 37,00 € pour frais de dossier

## DOSSIER N° 79

### Match n° 26070385, Ent. Sarras 2 / US Val d'Ay 2, Seniors D4 poule A du 05/05/2024

Réserve d'avant match posée par le capitaine de Ent. Sarras 2 sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de US Val d'Ay pour le motif suivant : « *Des joueurs sont susceptibles d'être plus de 3 joueurs à avoir joué plus de 7 rencontres officielles avec une équipe supérieure du club de Us Val d'Ay lors des 5 dernières journées de championnat* »

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la réserve d'avant match du club de Ent. Sarras confirmée par courriel le 07/05/2024 pour la dire recevable.

Conformément à l'article 51.4 des Règlements Sportifs du District précise que :

*« Par ailleurs ne peuvent participer aux cinq dernières rencontres de championnat de l'équipe donnée plus de trois joueurs ayant pris part effectivement, au cours de la saison à plus de sept matchs avec l'une des équipes supérieures. (Championnats et coupes Drôme-Ardèche, Auvergne Rhône-Alpes, Loire, et coupe de France) ».*





Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe supérieure Sénior de US Val d'Ay (Sénior D3, coupe de France et coupe Xavier Bouvier) Aucun joueur n'a participé à plus de 7 matchs en équipe supérieure :

En conséquence, la commission rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le comte de Ent. Sarras sera débité de 37,00 € pour frais de dossier

#### DOSSIER N° 80

#### Match n° 26045741, Sauzet FC 1 / US Vallée du Jabron 2, Seniors D4 poule E du 08/05/2024

- 1) Réserve d'avant match posée par le capitaine de FC Sauzet sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de US Vallée du Jabron pour le motif suivant :  
*« Des joueurs sont susceptibles d'être plus de 3 joueurs à avoir joué plus de 7 rencontres officielles avec une équipe supérieure du club de US Vallée du Jabron lors des 5 dernières journées de championnat »*

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la réserve d'avant match du club de Fc Sauzet confirmée par courriel le 09/05/2024 pour la dire recevable.

Conformément à l'article 51.4 des Règlements Sportifs du District précise que :

*« Par ailleurs ne peuvent participer aux cinq dernières rencontres de championnat de l'équipe donnée plus de trois joueurs ayant pris part effectivement, au cours de la saison à plus de sept matchs avec l'une des équipes supérieures. (Championnats et coupes Drôme-Ardèche, Auvergne Rhône-Alpes, Loire, et coupe de France ».*

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe supérieure Sénior de US Vallée du Jabron (Sénior D2, coupe de France et coupe Xavier Bouvier) Aucun joueur n'a participé à plus de 7 matchs en équipe supérieure :

En conséquence, la commission rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

- 2) Réserve d'avant match posée par le capitaine de FC Sauzet portant sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club US Vallée du Jabron, pour le motif suivant : des joueurs du club de US Vallée du Jabron sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la réserve d'avant match du club de Fc Sauzet par courriel le 09/05/2024 pour la dire recevable.

Attendu qu'après vérification de la dernière feuille de match de l'équipe supérieure de US Vallée du Jabron étant US ST Just St Marcel 1/US Vallée du Jabron 1, Seniors D2 poule B du 05/05/2024, il ressort qu'aucun joueur n'a participé à la rencontre citée en référence.





En conséquence, la commission rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain

Le comte de FC Sauzet sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

#### DOSSIER N° 81

##### Match n°278202, AS St Marcelloise 1 / Sud Ardèche F 1, Séniors F D2, poule A du 12/05/2024

Réserve d'avant match posée par la capitaine de AS St Marcelloise portant sur la qualification et/ou la participation des joueuses Manon LAURENT licence n° 2548539914 et Eloine BUSSON DELAUCHE licence N° 9604571662 du club de Sud Ardèche pour le motif suivant : la licence ne comporte pas d'autorisation médicale de surclassement.

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la réserve d'avant match du club de AS St Marcelloise par courriel le 13/05/2024 pour la dire recevable.

Après la vérification du fichier des licences, il ressort que la joueuse Manon LAURENT licence n° 2548539914 dispose d'un surclassement Article 73.2 qui lui permet de jouer en Séniors F ; la joueuse Eloine BUSSON DELAUCHE licence N° 9604571662 dispose également d'un surclassement Article 73.2 qui lui permet de jouer en Séniors F

En conséquence, la commission rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain

Le comte de AS Marcelloise sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

#### DOSSIER N° 82

##### Match n° 27820189, AS Valensoles 1 / Bourg St Andéol 1, Seniors F à 8, poule B du 12/05/2024

Après lecture du rapport de l'arbitre de la rencontre, l'équipe de Bourg St Andéol a débuté le match avec 8 joueuses. A la 75 minute, l'arbitre a mis un terme à la rencontre, l'équipe de Bourg St Andéol étant réduite à moins de 6 joueuses suite à 3 joueuses blessées. Le score était à ce moment de 16 à 1 pour AS Valensoles

La commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de Bourg St Andéol.

En application de l'article 18 des Règlements Sportifs du District :

**AS Valensoles 1 : 3 points ; 16 buts**

**Bourg St Andéol 1 : 0 point ; 0 but**

Dossier transmis à la commission des compétitions Seniors aux fins d'homologation.

Le président des Règlements  
Laurent JULIEN

Le secrétaire  
Jean Marie PION





# COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

## PROCÈS-VERBAL N°35

Réunion électronique du 13 / 05 / 2024

**Présents :** MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

### UTILISATION APPLICATION FMI

Nous rappelons que l'utilisation de la FMI revêt un caractère obligatoire (article 76 des Règlements Sportifs du District). A défaut, en cas d'utilisation d'une feuille papier celle-ci doit être transmises sous un délai de 12 heures par mail (article 75 des Règlements Sportifs du District).

### Pour rappel :

-Absence FMI : 26,30€.

-Non-retour de la feuille de match dans les délais : 16,00€.

### HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

**Horaire Légal :** C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

**Horaire Autorisé :** C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

**Horaire négocié :** C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.





### **Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :**

**Période Verte** : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

**Période Orange** : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

**Période Rouge** : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

**En dehors des horaires officiels ou autorisés**, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

### **DELAI REPONSE ACCORD CLUB SOLLICITES** (Au plus tard J-13) :

L'application de gestion des rencontres génère une non-homologation automatique lorsque l'accord du club sollicité intervient trop tardivement. A titre d'exemple pour une rencontre initialement programmée le dimanche 03/12/2023 et souhaitée le samedi 02/12/2023, l'accord doit être affiché au plus tard le lundi 20/11/2023.

**Pour rappel, la procédure réglementaire de « modification de rencontre » impose une réponse du club sollicité. Trop de demandes restent sans réponse !**

## TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.**

### Tournois autorisés :

US MONTMEYRAN MONTVENDRE  
U17 le 18 Mai 2024.

FC ANNONAY :  
U9 le 08 Juin 2024,  
U11 le 09 Juin 2024.





AS ST MARCEL LES VALENCE :

U9 le 16 Juin 2024,  
U11 le 15 Juin 2024,  
U13 le 15 Juin 2024,  
U15F à 8 le 22 Juin 2024,  
U18F à 8 le 23 Juin 2024,  
Seniors F à 8 le 22 Juin 2024.

## U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Prochains plateaux : Le temps est venu des plateaux organisés à l'occasion des tournois des clubs.  
Bonne fin de saison à toutes et tous !!!

## U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Prochains plateaux : Journée Nationale des Débutants à TOURNON le Samedi 25 MAI.

Cette nouvelle édition de notre traditionnelle Journée Nationale des Débutants s'articulera autour d'une nouvelle formule festive sur la journée !

- **Horaires** : 9h15 – 16h30 (accueil des équipes à 9h15).
- **Matin** : Défilé des équipes sous la bannière de votre club (Mascottes, drapeaux, t-shirt à vos couleurs...) / Matches / Village d'animations
- **Pause méridienne** :
  - Possibilité de se restaurer sur place !
- **Après-midi** : Matches / Village d'animations

Attention, pour la bonne organisation de cette nouvelle formule, nous sommes dans l'obligation de limiter le nombre à 120 équipes U8-U9.

Les inscriptions sont gratuites et chaque enfant repartira avec une récompense individuelle.

Cette journée regroupera sur un même site **plus de 1500 personnes** (joueurs et parents). Cet événement reste un des moments forts de la saison du District Drôme Ardèche de Football.

## RAPPEL

- La pratique des U8-U9 s'effectue à 5 contre 5 (7 joueurs maximum par équipe)

## INSCRIPTIONS





Les inscriptions doivent obligatoirement être effectuées **avant le Mercredi 15 mai 2024**.

Si à compter de cette date, les inscriptions ne sont pas complètes, vous aurez la possibilité d'inscrire des équipes supplémentaires.

Afin de pouvoir accueillir un maximum de club sur cet événement, le nombre d'équipe par club est limité à 3 équipes U8-U9.

- Formulaire d'inscription en ligne sur le site du District.

## CONTACTS

- Jérôme VIAL (CTD DAP) : [jvial@drome-ardeche.fff.fr](mailto:jvial@drome-ardeche.fff.fr) – 06.81.48.89.75
- Martine MOMBARD (Responsable catégories U7-U9) : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique** : Samedi 10h00.

**Prochains plateaux** : Samedi 25 Mai 2024.

### U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique** : Samedi 13h30.

#### ➤ **Festival PITCH U13**

Félicitations aux clubs du District Drôme-Ardèche de Football, ce samedi 04 Mai à FEURS.

En U13F, l'Olympique Salaise Rhodia se place en 8<sup>e</sup> position sur 16.

En U13G, l'Olympique VALENCE finit 3<sup>e</sup> et Rhone Crussol Foot 07 prend la 7<sup>e</sup> place sur 16 équipes.

Une belle représentation des clubs de notre District pour cette finale Régionale du Festival PITCH U13.

#### ➤ **1<sup>ère</sup> Phase D1, D2, D3, D4, D5 et D6 :**

Suite à un état des lieux des rencontres non jouées, des reports de rencontre ont été planifiés pour le samedi 11/05/2024 et le samedi 18/05/2024. Merci de bien prendre connaissance de votre boîte mail et de votre agenda de rencontres.





## U15

Responsables : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique** : Dimanche 10h00.

### **Forfait Journée :**

U15D3 Poule B : J7 FC DIOIS (2é Forfait),

U15D5 Poule B : J7 Ent SARRAS ST VALLIER 2(1<sup>er</sup> forfait),

### **Programmation des rencontres de championnat en retard :**

#### **U15 D3 :**

##### Poule B :

J2 : RHONE CRUSSOL 3 – ACE FC le 15/05/2024.

J7: ES CHOMERAC – CO CHATEAUNEUF RHONE le 18/05/2024.

Pour les deux dernières journées des championnats D1 / D2 en U15, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

Pour la dernière journée du championnats D3 en U15, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

## U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique** : Samedi 15h00.

### **Coupe Vivier BOUDRIER :**

Les demi-finales sont en ligne. Les rencontres se joueront le 18/05/24.

Ent AS BERG HELVIE – OL RUOMS / JS LIVRON.

U. MONTELIMAR S. / OL SALAISE RHODIA.

### **Forfait journée :**

U17 D3 Poule A : AS CHAVANAY journée 07,

U17 D4 Poule B : JS ST PAUL LES ROMANS 2 journée 07.

### **Programmation des rencontres de championnat en retard :**

#### **En U17 D2 :**

##### Poule A :

AS CORNAS / U.S VAL D'AY est reporté au 15/05/24.

##### Poule B :

OL CENTRE ARDECHE / RHONE CRUSSOL FOOT 07 3 est reportée au 18/05/24.





**En U17 D4 :**

*Poule C :*

USVJ- FCV 3 / FC VALLON PONT D'ARC est reportée au 25/05/24.

Pour les deux dernières journées des championnats D1 / D2 en U17, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

Pour la dernière journée du championnats D3 en U17, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

**U20**

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 15h00.

**Programmation des rencontres de championnat en retard :**

**En U20 D1 :**

US MONTELMAR / CHAVANAY est reportée au 18/05/24.

Cette rencontre doit être jouée sous peine de l'application de l'article 72 des règlements sportifs du District.

Pour les deux dernières journées des championnats D1 / D2 en U20, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.



## COMMISSION FÉMININE PROCÈS-VERBAL N°23

Réunion du 13 mai 2024

### COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes et séniors F et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Elodie LAFFORGUE, Daniel CHEVAL et Michel PEYROUZE.

### CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

#### Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.

#### **Matches reportés en D1 - Toutes ces rencontres devront être jouées sous peine de l'application de l'article 72 des règlements sportifs du District.**

- Match n° 26937701 opposant Ruoms à US Vallée du Jabron/FCV est reporté au mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024 à 10h. Match non joué.

#### **Matches reportés en D2 - Toutes ces rencontres devront être jouées sous peine de l'application de l'article 72 des règlements sportifs du District.**

- Match n° 27820289 opposant Villevocance à FCCSB/FCPA est reporté au dimanche 19 mai 2024 à 10h.
- Match n° 27820281 opposant St Alban d'Ay à Vallis Aurea est reporté au dimanche 12 mai 2024 à 10h.
- Match n° 27820279 opposant Villevocance à Hostun est reporté au samedi 11 mai 2024 à 20h.

#### **LA DERNIERE JOURNEE DE CHAMPIONNAT DE LA D2 EST REPLANIFIEE LE 26 MAI A 10H CAR ½ FINALES DES COUPES DEPARTEMENTALES LE 19 MAI.**





## CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

### Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.

### **Toutes ces rencontres devront être jouées sous peine de l'application de l'article 72 des règlements sportifs du District :**

- Match n° 27820189 opposant Valensolles à Bourg St Andéol est reporté au dimanche 12 mai 2024 à 10h.

### **LA DERNIERE JOURNEE DE CHAMPIONNAT EST REPLANIFIEE LE 26 MAI A 10H CAR ½ FINALES DES COUPES DEPARTEMENTALES LE 19 MAI.**

## CHAMPIONNAT U13 F

### Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U13, les U12, les U11 et 3 U10.

Ballon taille 4,2 mi-temps de 30 min.

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 13h30.

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 12h30 à 15h00.

### **Toutes ces rencontres devront être jouées sous peine de l'application de l'article 72 des règlements sportifs du District :**

- Match n° 27819946 opposant Salaise Rhodia à Davezieux Vidalon est reporté au samedi 20 avril 2024 à 13h30. Attente d'une date ?????
- Match n° 27819950 opposant Beaumontéléger à Salaise Rhodia est reporté au mercredi 8 mai 2024 à 10h. Match non joué ?????
- Match n° 27819963 opposant Hauterives à Salaise Rhodia est reporté au mercredi 22 mai à 16h.





## CHAMPIONNAT U15 F

### Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U15, U14, U13 et 3 U12.

Ballon taille 5,2 mi-temps de 35 min.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h00.

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00.

### **Toutes ces rencontres devront être jouées sous peine de l'application de l'article 72 des règlements sportifs du District :**

- Match n° 27819982 opposant Rhône Crussol à Joyeuse St Paul est reporté au 01 mai 2024 à 10h. Match non joué ?????
- Match n° 27820038 opposant Montmeyran à Nord Drôme est reporté au 21 avril 2024 à 10h. Match non joué ?????
- Match n° 27819999 opposant St Marcelloise à Salaise Rhodia est reporté au 15 mai 2024 à 18h.
- Match n° 27820049 opposant Boulieu les Annonay à Montmeyran est reporté au 24 avril 2024 à 17h30. Match non joué ?????
- Match n° 27820056 opposant Boulieu les Annonay à Ent. Nord Drôme est reporté au 01 mai 2024 à 10h. Match non joué ?????
- Match n° 27843185 opposant Bourg Argental Joyeuse St Paul est reporté au 22 mai 2024 à 15h30.
- Match n° 27843187 opposant US Montelimar 2 à AC de l'Allet est reporté au 21 avril 2024 à 10h. Match non joué ?????
- Match n° 27843202 opposant Joyeuse St Paul à FC Montélimar est reporté au 15 mai 2024 à 15h.
- Match n° 27843203 opposant Bourg Argental à US Montélimar 2 est reporté au 15 mai 2024 à 16h.
- Match n° 27843221 opposant US Montélimar à Davezieux est reporté au 20 mai 2024 à 10h.

## CHAMPIONNAT U18 F

### Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U18F, U17F, U16F en nombre illimité et les U15F dans la limite de 3 maximum.

Ballon taille 5,2 mi-temps de 40 min.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche matin 10h.





**RAPPEL :**

**En cas de demande de modification moins de 12 jours avant la rencontre, la demande doit être adressée à la commission féminine par mail.** Les clubs ne contactent pas l'arbitre, c'est la commission qui s'en charge et qui validera ou pas la demande.

**Toutes ces rencontres devront être jouées sous peine de l'application de l'article 72 des règlements sportifs du District :**

**Pratique à 11 :**

- Match n° 27261054 opposant Pierrelatte à Joyeuse St Paul est reporté au 15 mai 2024 à 15h.

**Pratique à 8 :**

- Match n° 27820127 opposant Boulieu les Annonay à La Sanne St Romain est reporté au 8 mai 2024 à 10h.

**COUPES DEPARTEMENTALES DESTIA CAMOU WOLF ET DRESHER TARDY**

**Responsable**

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Horaire officiel des rencontres : le dimanche matin 10h

**½ finale Camou Wolf : 19 mai 2024 à 15h**

**ST PRIEST 07 contre FELINES ST CYR PEAUGRES**

**SUD ARDECHE contre PIERRELATTE**

**½ finale Dresher Tardy : 19 mai 2024 à 15h**

**ROCHEMAURE contre BOULIEU LES ANNONAY**

**Ent. BBRM/GENISSIEUX/BOURG DE PEAGE contre RUOMS**

**Voici la répartition des frais d'arbitrage qui seront à régler le jour des ½ finales :**

- Arbitre central et assistant 1 à régler par le club recevant
- Arbitre assistant 2 à régler par le club visiteur.

**FOOT LOISIRS SENIORS F – LES RENCONTRES**

**Responsable**

Elodie LAFFORGUE – 06.86.50.44.08

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Le calendrier est en ligne.





## INFORMATIONS AUX CLUBS

**Nous vous rappelons que l'utilisation de la FMI est obligatoire (prévoir cependant une feuille de match papier en cas de non-fonctionnement de la FMI)**

**Encore trop de feuilles de match papier. Merci de faire le nécessaire afin que la tablette fonctionne (accès, mise à jour ....)**

**Eric THIVOLLE est à votre disposition si besoin au 06-13-86-01-14.**

Nous vous rappelons que du vendredi à midi jusqu'au dimanche soir, toutes les demandes de modifications, les arrêtés ou autres sont à envoyer à la personne de permanence et non aux commissions. Ses coordonnées se trouvent sur le site du district dans la rubrique permanence sportive. Il y a aussi une personne de permanence pour les arbitres.

**Merci de bien vouloir noter des maintenant les dates des journées événementielles féminines : 25 novembre, 05 janvier (futsal), 13 avril et 1<sup>er</sup> juin. Toutes les infos seront en ligne en temps voulu.**

**Nous vous rappelons que le port du voile sur les terrains est strictement interdit. L'information en ce sens a largement été faite.**



# COMMISSION TERRAINS ET ÉQUIPEMENTS

## PROCÈS-VERBAL N°05

Réunion du 14/05/2024

**Présidence** : ZAVADA Richard

**Présents** : PLAN Joël, VILLAND Jean-François, DELORME Bernard,

**Absent** : Sans objet.

### Glossaire :

- CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives
- CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
- CDTIS : Commission District des Terrains et Installations Sportives
- AOP : Arrêté d'Ouverture au Public
- PV CDS : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité
- SYN : terrain synthétique
- PN : pelouse naturelle

COURRIER RECU DE LA LIGUE- CRTIS

### CLASSEMENT DES TERRAINS

INSTALLATION EQUIPÉE D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

### INITIAL

#### ➤ T5 SYN PROVISOIRE

**GUILHERAND GRANGES Stade MISTRAL NNI N° 071020101.** Cette installation, clôturée, est classée T5PN jusqu'au 12/09/2032. La commission a donné un avis préalable favorable pour la mise en place d'un revêtement synthétique (17/10/2023). La commission prend connaissance de la mise à disposition de l'installation, le 08/02/24, de la demande de classement initial de la municipalité, le 1/03/2024, du rapport de visite de M Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, le 27/02/2024, de l'AOP du 01/03/2024. La commission acte une non-conformité mineure sur la hauteur d'un but à 11 (2.41m pour 2.44m réglementaires). Au regard des éléments transmis, sous réserve de lever la non-conformité mineure sur la hauteur du but à 11, avant le 30/06/2024, **la CRTIS LAURA classe l'installation au niveau T5SYN provisoire, à l'échéance du 08/08/2024.** A cette échéance les résultats des tests IN SITU initiaux devront avoir été envoyés à la commission. *CRTIS du 14 mars 2024.*



## INSTALLATION EQUIPÉE D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

### ➤ CHANGEMENT DE NIVEAU T6 PN à TRAVAUX

**HAUTERIVES Stade MUNICIPAL NNI N° 261480102.** Cette installation, non clôturée, est classée au niveau T6PN, à l'échéance du 23/06/2024. La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement, de la mairie, le 26/02/2024, du rapport de visite de MM ZAVADA / DELORME, Président et Membre de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, le 20/02/2024. La commission rappelle que si le terrain est séparé des vestiaires par une voie publique, ouverte à la circulation des véhicules, il constitue une nouvelle installation qui, sans vestiaires, ne peut être classée que T7 (art. 4.4 règlement 2021). La commission acte que les zones de sécurités ne sont pas conformes et constituent une non-conformité majeure. La commission acte que les buts à 11 et les abris joueurs ne sont pas en bon état et constituent un point sensible. Au regard de éléments transmis, dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure, avant le 30/04/2024, **la CRTIS de la LAURA FOOT classe l'installation au niveau Travaux.** Ce classement ne permet pas la programmation de compétitions. *CRTIS du 14 mars 2024.*

### CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

#### ECLAIRAGE, INITIAL

- E6-LED

**CHAVANAY – Stade Raphaël Garde 1 – NNI N° 420560101.** Cet éclairage a fait l'objet d'un avis préalable le 16 novembre 2023. La Commission prend connaissance des documents transmis : - La demande de classement d'un éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 15/02/2024. - Des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Richard ZAVADA, le 13/02/2024. ➤ Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 168 lux. ➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,52. ➤ U2h (EhMin/ EhMoy) : 0,73. Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. **La CRTIS classe l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'à l'échéance du 21/03/2028.** *CRTIS du 21 mars 2024.*

**LABLACHERE – Stade de la Raze – NNI N° 71170101.** Cet éclairage a fait l'objet d'un avis préalable le 28 juillet 2021. La Commission prend connaissance des documents transmis : - La demande de classement d'un éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 28/02/2024. - Des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Richard ZAVADA, le 27/02/2024. ➤ Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 167 lux. ➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,41. ➤ U2h (EhMin/ EhMoy) : 0,6. Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. **La CRTIS classe l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED jusqu'à l'échéance du 11/04/2028.** *CRTIS du 11 avril 2024.*

#### ECLAIRAGE, confirmation

- E7-IODE

**EPINOUBE – Stade Municipal 1 – NNI N° 261190101.** Cet éclairage était classé E7 jusqu'au 10/03/2024. La Commission prend connaissance des documents transmis : - La demande de classement d'un éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 15/03/2024. - Des résultats obtenus, lors de la visite de





Monsieur Bernard DELORME, le 07/03/2024. ➤ Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 101 lux. ➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,44. ➤ U2h (EhMin/ EhMoy) : 0,68. Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. **La CRTIS classe l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'à l'échéance du 11/04/2026.** *CRTIS du 11 avril 2024.*

**DIEULEFIT – Stade Le Jucher – NNI N° 261140101.** Cet éclairage était classé E6 jusqu'au 07/03/2024. La Commission prend connaissance des documents transmis : - La demande de classement d'un éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 26/02/2024. - Des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Richard ZAVADA, le 23/02/2024. ➤ Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 171 lux. ➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,44. ➤ U2h (EhMin/ EhMoy) : 0,7. Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. **La CRTIS classe l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'à l'échéance du 21/03/2026.** *CRTIS du 21 mars 2024.*

### **ECLAIRAGE, changement de niveau E7 à E6 - IODE**

**LIVRON SUR DROME – Stade Bernard Guichard – NNI N° 261650101.** Cet éclairage était classé E7 jusqu'au 19/08/2023. La Commission prend connaissance des documents transmis : - La demande de classement d'un éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 27/02/2024. - Des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Richard ZAVADA, le 27/02/2024. ➤ Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 150 lux. ➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,43. ➤ U2h (EhMin/ EhMoy) : 0,7. Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. **La CRTIS classe l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'à l'échéance du 11/04/2026.** *CRTIS du 11 avril 2024.*

COURRIER ENVOYE A LA LIGUE- CRTIS

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### **ECLAIRAGE, confirmation**

- **E6-IODE**

**BOURG DE PEAGE– Stade des Bayannins 1– NNI N° 260570201.** Cet éclairage était classé E6 jusqu'au 17/03/2024. La Commission prend connaissance des documents transmis : - La demande de classement d'un éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 12/04/2024. - Des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Bernard DELORME, le 28/03/2024. ➤ Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 148 lux. ➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,41. ➤ U2h (EhMin/ EhMoy) : 0,68.

- **E7-IODE**

**DONZERE– Stade Michel Hidalgo– NNI N° 261160101.** Cet éclairage était classé E7 jusqu'au 16/09/2023. La Commission prend connaissance des documents transmis : - La demande de classement d'un éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 10/04/2024. - Des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Richard ZAVADA, le 10/04/2024. ➤ Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 77 lux. ➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,15. ➤ U2h (EhMin/ EhMoy) : 0,46.





**EPINOUBE – Stade Municipal 1 – NNI N° 261190101.** Cet éclairage était classé E7 jusqu'au 10/03/2024. La Commission prend connaissance des documents transmis : - La demande de classement d'un éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 15/03/2024. - Des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Bernard DELORME, le 07/03/2024. ➤ Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 101 lux. ➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,44. ➤ U2h (EhMin/ EhMoy) : 0,68.

## CLASSEMENT DES INSTALLATIONS TERRAINS

### INSTALLATION EQUIPÉE D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

#### ➤ CLASSEMENT T5 CONFIRMATION

**ALEX - STADE PAUL CHEMIN NNI N° 260060101.** Cette installation, clôturée, est classée T5PN, à l'échéance du 07/07/2025. La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, le 29/02/2025, du rapport de visite de Mr Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, le 29/02/2024 et de l'AOP du 11/12/2023.

**(4) Eclairage, facturation au Club de :552755 - VALENCE F. C. - 504332 - C.O. DONZEROIS - 551087 - VALLIS AUREA FOOT - 504390 - F.C. PEAGEOIS.**

**(6) Installation, facturation au Club de : 560137 - ALLEX CHABRILLAN EURRE FOOTBALL CLUB - 536261 - A.S. CORNAS - 552755 - VALENCE F. C. - 582281 - ENTENTE SPORTIVE BEAUMONTELEGER (2) - 504261 - ATOM'SPORTS FOOTBALL PIERRELATTE.**

Les documents sont en ligne en rubrique « Documents/Documents/**DOCUMENTS TERRAINS ET INFRASTRUCTURES** »

### INFORMATION COUPE DE FRANCE 2023-2024 -

**Pour la saison 2024-2025,** Conformément aux règlements FFF, organisateur de la Coupe de France, on peut jouer le **1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> tour de la Coupe de France sur un terrain classé T7, et du 3<sup>e</sup> tour au 6<sup>e</sup> tour sur un terrain classé T5.**

### TERRAINS SYNTHETIQUES

Les mesures de performance sportives et de sécurité (test in situ) sont réalisées dès la mise en service du terrain synthétique et au plus tard dans les six mois. Ces mesures doivent ensuite être effectuées avant la date anniversaire, tous les 5 ans pour un synthétique sans remplissage et tous les 10 ans pour un synthétique avec charge.





### **Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques,**

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS
- NOVAREA – 28000 CHARTRES
- C2S – 38070 SAINT-QUENTIN-FALLAVIER
- LABO DES SOLS – 72470 SAINT-MARS-LA-BRIÈRE

### **QUELQUES RAPPELS**

**Sécurité,** on ne peut jouer une compétition officielle (Seniors, Jeunes, Féminines, Vétérans), organisé par le District Drôme Ardèche de Football que sur des terrains et des éclairages classés. La responsabilité de la Collectivité et du Président est engagée en cas d'accident.

Il est rappelé aux clubs et municipalités que le contrôle de sécurité des buts mobiles et fixes doit être fait par un organisme de sécurité tous les 2 ans. La responsabilité de la Mairie et du Président est engagée en cas d'accident.

Sur l'article 3.9.1.1 de la FFF en date du 1 juillet 2021, les buts à 11 doivent être fixés au sol dans des fourreaux. Toutes les autres fixations sont non conformes, (scellés dans le béton, poseau sol ou autres ancrages divers).

### **Installations sportives,**

Concernant les nouveaux règlements de la FFF (01/07/2021), la limite de l'installation doit être clôturée pour un classement T4 ou T5 (article 6.3 page 62).

**Zone de sécurité,** pour les installations sportives une surface 2,50 m de largeur, appelée zone de sécurité, en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister sur ou au-dessus de l'aire de jeu et dans la zone de dégagement de 2,50 m. Aucun dossier de classement ne peut être établi sans le respect de cette règle.

**Informations Fédérales,** lors d'un remplacement d'anciens projecteurs par des Leds, une demande d'avis préalable est demandée, la Mairie doit fournir l'étude Photométrique d'éclairage.

**Durée de validité du classement d'un éclairage, contrôle** des éclairages tous les 24 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources IM (sources classiques, IM Iode métallique), et contrôle des éclairages tous les 48 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources à LED. 24 mois E5 et E7 « sources classiques ». • Allongée à 48 mois E5 à E7 avec des LED. Sur les éclairages, initial ou en confirmation, les échéances peuvent varier en fonction du nombre de lux et du facteur d'uniformité.

**Pour la saison 2023-2024,** le relevé de lux, initial ou confirmation sera facturé 52,30 euros pour les Clubs en District.

**Pour la saison 2023-2024,** le classement d'une installation, initial ou confirmation sera facturé 75 euros pour les Clubs en District.





**Pour la saison 2023-2024**, le classement d'un gymnase ou d'un complexe sportif, (Futsal), initial ou confirmation sera facturé 75 euros aux collectivités.

**Arrêté d'Ouverture au Public**, plus de 300 personnes, avec visa de la Mairie manquant sur les fiches « Installations ». Faire le nécessaire au plus tôt afin de ne pas être en infraction de capacité lors de vos manifestations sportive (Coupe de France, Tournoi, etc...). Votre responsabilité est engagée en cas d'incident., l'attestation de capacité, AAC, moins de 300 personnes peut être suffisante.

Pour vos questions concernant les terrains, les installations sportives et les éclairages, prendre contact avec M. Richard ZAVADA, mobile : 06.81.63.37.93 ou M. Joël PLAN mobile : 06.88.75.50.06 ou par courriel à : [terrains@drome-ardeche.fff.fr](mailto:terrains@drome-ardeche.fff.fr)

RESPONSABLES SECTEURS :

**Les délégués de terrain :**

- **Secteur Ardèche Nord** : Jean-François VILLAND
- **Secteur Drôme Nord** : Bernard DELORME
- **Secteurs Centre Ardèche/Centre Drôme** : Bernard DELORME / Richard ZAVADA
- **Secteur Drôme Sud** : Joël PLAN
- **Secteur Ardèche Sud** : Richard ZAVADA

La commission recherche un bénévole pour compléter son équipe, secteur centre (Valence).  
Prochaine réunion de la Commission le **mardi 15 octobre 2024 à 14h00**.

Le Président  
**R. ZAVADA**

Le Secrétaire  
**J. PLAN**





## COMMISSION DES ARBITRES PROCÈS-VERBAL N° 38

### PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 18 & 19/05/2024

- **BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43)**. Merci de contacter la personne de permanence à partir du samedi matin.

### CANDIDATURE ARBITRE-ASSISTANT POUR LA SAISON 2024/2025

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que tous les arbitres qui officient en seniors et/ou U18 peuvent faire acte de candidature jusqu'au Dimanche 30 juin 2024 (délai de rigueur) en envoyant un mail à l'adresse suivante : [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr)

Bien entendu, toutes les candidatures seront ensuite étudiées et validées par le bureau de la C.D.A. Les candidats retenus seront affectés dans la catégorie des Arbitres-Assistants spécifiques du District « District Assistant 2 » pour la saison sportive 2024/2025

### FRAIS ARBITRAGE JEUNE ET FEMININE MODALITE REGLEMENT ½ FINALE

Ci-dessous la répartition des frais d'arbitrage qui seront réglés le jour du match pour les demi-finales des coupes U15, U17, Camou Wolf, Dresher Tardy qui se déroule le week-end du 18 et 19 mai :

- **Arbitre central et arbitre assistant 1 : Payés par l'équipe local**
- **Arbitre Assistant 2 : Payé par l'équipe visiteuse**

Merci d'en prendre note.

### REUNION BILAN DES ARBITRES STAGIAIRES ADULTES ET JEUNES (SEANCE N°8)

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que la réunion bilan des arbitres stagiaires adultes et jeunes qui ont été formés au cours de cette saison sportive aura lieu le **vendredi 7 juin 2024 de 18h45 à 22h30** au siège du District Drôme-Ardèche de Football à GUILHERAND-GRANGES.

Prévoir un nécessaire de prise de note.

Cet avis tient lieu de convocation.

**La présence à cette réunion bilan (séance N°8 de la formation initiale) est OBLIGATOIRE.**

**Au cours de cette soirée, chaque arbitre stagiaire recevra son écusson arbitre.**

**A défaut de votre participation, la Commission Départementale de l'Arbitrage ne renouvellera pas votre licence pour la saison 2024/2025.**





Liste des arbitres convoqués :

ARBITRE ADULTE	
NOM	PRENOM
ALAVOINE	FABIEN
ALENDIA	DAVID
ALMEIDA	SEBASTIEN
BACONNIER	GAETAN
BARD	VICTOR
BERIDOT	INOLA
BERVOETS	GERALD
BIRO	DIVIN JENNYFER
BOUVEYRON	REMI
CASAGRANDE	CHRISTELLE
COMPAGNON	YOAN
DUMAS	ANTHONY
EL METTALSSI	HAMEZA
FINCK	NICOLAS
GODET	CEDRIC
GUL	ERDI
JARJAT	RICHARD
JUVEN	MAXIME
LAHOUSSE	JEAN PHILIPPE
MARTINEZ	KEVIN
MINETTO	CLOE
POULENARD	PIERRE
RIDJALI	BACAR



SALAKA	NIHAD
SOUBAYA	MATHIEU
ULLERICH	MICHAËL
VOCANSON	DORIAN
ZEROUALI	OUALID
ZIREK	MELIH

JEUNE ARBITRE	
NOM	PRENOM
ABOUTI	YOUSSEF
ALENDIA	ANTHONY
ALLOU	IWEN
AROUD	WASSIM
BEN CHAHED	NASSIM
BERTRAND	DJOULIAN
BOUABID	SELMA
BOUAFFAR	CORENTIN
CHALLIT	JULES
CHARDONNY	PAULINE
CHASSIGNOLE	MATHIS
CHAVANT	TITOUAN
CHMALI	ANIS
COGNET	NATHAN
CROS KHEIR	KAIS
DIORE	ANTONIN
DOS SANTOS	ANTOINE
DULONG	BLANCHE
DY	KELLYAN



EL YAACOUBI	YACINE
FELIX	TOM
GAROUACHI	SOULEYMANE
GIBAND	JOANNY
GIRY	MAELY
GUILHOT	THOMAS
HOOG	RUBEN
JARDET	TOM
KELAI	LINDA
LAGUT	ETHAN
LEBLANC	ETHAN
LEFORESTIER	ENGY
LOUCHAMI	MATHYS
MAGNIN	THOMAS
MARCOUX	QUENTIN
MARMI	AIMEN
MERCIER	JADE
MINGAM	ISAM
MONTAGNON	NATHAN
PAPE	JULIETTE
PASCAL	MALO
PAYEN	ROBIN
POLATOGLU	TALIP
POMAREL	DORIAN
REYNAUD	NATHAN
RIDEAU NAINANI	GABRIEL
ROBIN	MATHIS
SAUZEAT	EVAN



SAVIN DUHOT	LILIAN
THOMAS	ROSE
VALENTIN	ELOISE
VERNET	ENZO
ZINOUNE	MOHAMED
ZINOUNE AGHSAINÉ	HAMZA

#### CLASSEMENT DES ARBITRES - SAISON 2023/2024

La C.D.A. Vous informe que le classement annuel de toutes les catégories aura lieu le **lundi 24 juin 2024** au District et sera diffusé dans la semaine qui suit.

#### STATUT DE L'ARBITRAGE

#### RAPPEL A TOUS LES ARBITRES ADULTES ET JEUNES Y COMPRIS TOUS LES STAGIAIRES

Il vous est rappelé que pour pouvoir couvrir votre club cette saison envers le statut de l'arbitrage, il vous faut arbitrer, en plus des 18 ou 9 ou 15 ou 7 week-ends, selon votre catégorie, une rencontre dans les trois dernières journées.

#### Modalités de couverture :

- **Arbitres Seniors** : 18 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (**4 et 5 Mai - 25 et 26 Mai – 1er et 2 Juin**).
- **Arbitres Seniors Stagiaires** : 9 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (**4 et 5 Mai - 25 et 26 Mai - 1er et 2 Juin**).
- **Arbitres Jeunes** : 15 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (**4 et 5 et 26 Mai - 1er et 2 Juin**).
- **Arbitres Jeunes Stagiaires** : 7 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (**4 et 5 Mai - 25 et 26 Mai - 1er et 2 Juin**).

Merci d'en prendre note.

#### LOI 4 : EQUIPEMENT DES JOUEURS ET/OU JOUEUSES

Lors d'une rencontre de football, la principale mission de l'arbitre reste la protection des joueurs et des joueuses.

De ce fait, un joueur ou une joueuse ne doit pas utiliser d'équipement ou porter quoi que ce soit de dangereux.

Tout type de bijou (colliers, bagues, bracelets, boucles d'oreille, rubans de cuir ou de caoutchouc, etc...) est interdit et doit être ôté (*recouvrir les bijoux de ruban adhésif n'est pas autorisé*).





Dans les compétitions de Ligue et de District, seul le port de l'alliance est toléré à condition qu'elle soit protégée.

Les joueurs ou joueuses doivent être inspecté(e)s avant le début du match, et les remplaçant(e)s avant d'entrer en jeu.

Si un joueur ou une joueuse porte ou utilise un objet ou un bijou non autorisé ou dangereux, l'arbitre doit ordonner au joueur ou à la joueuse d'ôter ce bijou et de quitter le terrain au prochain arrêt de jeu s'il ou elle ne peut pas ou ne veut pas s'exécuter.

Un joueur ou une joueuse refusant d'obtempérer ou remettant le bijou doit être averti.

Face à ces situations factuelles qui ont été constatées depuis le début de la saison sportive 2023/2024, la Commission Départementale de l'Arbitrage compte sur la vigilance de l'ensemble des acteurs et actrices (arbitres, joueurs, joueuses, éducateurs, éducatrices) pour les rencontres à venir.

Bien entendu, l'arbitre s'interdira lui-même le port de bijoux, cache-cou, collants... ou autres équipements non autorisés.

#### AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2023/2024

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCES VERBAUX et ARBITRAGE

#### JUIN 2024

- Vendredi 07 juin : Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)
- Classement des arbitres Jad et seniors lundi 24 juin 2024

#### COURRIERS DES ARBITRES

- **BERNEZET Steven** : Courriel nous informant de sa décision de ne pas renouveler sa licence d'arbitre pour la saison 2024/2025 pour raison de déménagement hors de la région. Lu et noté. Nous regrettons cette décision et nous vous remercions pour les services rendus à l'arbitrage Drôme Ardéchois et vous souhaitons bon vent votre nouvelle région.
- **DEMIR Ismayil** : Courriel nous adressant un certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 20/05/2024. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **MONTROT Mickael** : Courriel nous adressant un certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 12/06/2024. Lu et noté. Prompt rétablissement.

Président CDA  
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire CDA  
Jean-Baptiste RIPERT





## COMITÉ DE DIRECTION

Procès-verbal N°07

Réunion du 22 avril 2024

### COMITE DE DIRECTION :

NOM - Prénom	Présents	Excusés	Absents
VALLET Jean-François	X		
ARNAUD Roland	X (en visio)		
AUBERT Philippe	X		
BETTON Bernard	X		
BRESSON Claude	X		
BRET Vincent	X		
BRUNEL Nicolas	X		
BRUYAT Pascal	X		
D'AGOSTINO Dominique	X		
DELORME Bernard	X		
DJEDOU Djamel		X	
FAURIE Pierre	X		
GALES Gérald	X		
GIRON Patrick	X		
JULIEN Laurent		X	
MARLHIN Alexandre	X		
MOMBARD Martine	X		
MONTALBANO Stéphan	X (en visio)		
PEALAT Philippe		X	
PELIN Nathalie		X	
PION Jean-Marie	X		
PROTOY Baptiste	X		
REBOULLET Mathilde		X	
VILLAND Jean-François	X		
ZAVADA Richard		X	

### SALARIES :

NOM - Prénom	Présents	Excusés	Absents
FOURNEL Thibault	X		
VALLET Yohann		X	



## INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité de Direction félicite le Pôle d'Excellence du Football Amateur Briffaud pour son titre de Champion de France du Challenge Jean LEROY uniquement réservé aux sections sportives élités. Les jeunes valentinois du LPO ALGOUD LAFFEMAS de VALENCE inscrivent pour la première fois de leur histoire ce titre au palmarès de cette épreuve. A noter également l'excellent comportement des féminines du PEFA dans le challenge Marilou DURINGER.

Le Comité de Direction félicite également la section foot en marchant de l'AS CHAVANAY qualifiée pour la finale nationale à Clairefontaine. Un investissement de plusieurs saisons sur cette nouvelle pratique vient récompenser une des premières section loisir du District Drôme Ardèche.

Par ailleurs, Le District enregistre un nombre de licenciés historique 30 980. Le Président adresse au nom du Comité Directeur ses félicitations aux clubs qui par leur travail de fidélisation ont permis de mettre en valeur notre pratique dans les deux départements.

Il informe également de la création de l'association « Romans Féminine Football Club ». Le Comité de Direction après l'exposé du demandeur est très circonspect quant aux antécédents et à la finalité du projet. Une analyse complémentaire est lancée en considération des enjeux concernant le football féminin sur le bassin romanais.

## ADMINISTRATIF

### 1. Comité Exécutif de la FFF

Le Président informe que le COMEX a repoussé à une date ultérieure le projet de modification de l'élection du prochain Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur. Il ne sera pas présenté à l'AG de juin.

### 2. Calendrier DDAF

Est évoqué le calendrier des différents événements qui se sont déroulés depuis le dernier Comité de Direction ainsi que l'investissement des différentes composantes du DDAF.

Une projection sur le calendrier de fin de saison est étudiée afin d'anticiper les besoins humains et matériels pour la pleine réussite de ses événements.

### 3. Dispositifs Fafa Emploi – ANS PSF

T. FOURNEL informe qu'à ce jour, 3 dossiers Fafa Emploi ont été déposés pour la saison 2024/2025. La dernière commission régionale du Fafa se déroulera le 24 avril 2024.

Il informe également que les dossiers relatifs aux Projets Sportifs Fédéraux de l'Agence Nationale du Sport sont à déposer par les clubs avant le 30 avril 2024.

### 4. Paris 2024

Le District participera au « Club 2024 » organisé par le Département de la Drôme et le CDOS de la Drôme le samedi 10 août 2024.

Bernard BETTON est en charge de ce rendez-vous au CDOS Drôme.





Une information sera effectuée au Département de la Drôme après leur demande d'animation dans le temps du déroulement des Jeux Olympique PARIS 2024.

### 5. AG Elective : 13 juin 2024

L'appel à candidature a été lancé conformément aux règlements le 13 avril dernier. L'ordre du jour de cette Assemblée Générale sera effectué prochainement.

### 6. Ressources humaines

Après un constat effectué par le Président et le Trésorier il s'avère nécessaire de distinguer dans nos offres de partenariat les partenaires majeurs. Après consultation des membres du bureau le Président informe que ceux-ci seront désormais pris en charge par Thibault FOURNEL à compter de la saison 2024/2025.

Le Président informe du départ de Roland VIALLET au 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour le District de Lyon et du Rhône. Le Comité de Direction félicite et remercie Roland pour son investissement et son professionnalisme tout au long de ces 25 ans au service de l'institution.

### 7. Equipe Technique Elargie

Le Président informe de la mise en place d'un nouveau mode de fonctionnement concernant l'Equipe Technique Elargie du District pour la saison 2024/2025 à la suite du changement de dénomination sociale de la société associée au DDAF dans le traitement de ces dossiers.

## JURIDIQUE

### 1. Conciliation CNOSF

Le Président revient sur le dossier de conciliation devant le Comité National Olympique du Sport Français demandé par un club Drôme Ardéchois.

Il informe de la proposition de conciliation du 9 avril 2024 du CNOSF en conséquence des éléments retenus. Celui-ci propose de s'en tenir à :

- D'une part à la décision la commission de discipline du district Drôme Ardèche de football
- Et
- D'autre part, à la décision de la commission d'appel disciplinaire de ce même district.

### 2. Honorabilité

Le Président informe de l'existence d'une Commission d'Honorabilité FFF en liaison avec le ministère des sports. La protection des licenciées et licenciés est une démarche de fond destinée à assurer leur accueil en toute sécurité. Un numéro d'écoute et une plateforme de signalement sont mis en place.

### 3. Modifications réglementaires

P. FAURIE présente les vœux qui seront soumis au vote lors de l'Assemblée Générale du 13 juin prochain : Art 226 des Règlements Généraux / Art 10 Championnats Séniors.

La Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football proposera une modification de ses statuts concernant les délégations des districts aux Assemblées Générales, qui si le vote est favorable, seront élues pour 4 ans.





#### 4. Situation CS CRUASSIEN

Le Président informe de la situation du club de CRUAS et de la décision du Conseil de Ligue de la LAuRAFoot ci-après :

*Pascal PARENT informe le Conseil de Ligue de la communication de la mairie de Cruas concernant la situation du club du CS Cruas mis en liquidation judiciaire en ayant laissé une dette importante au district Drôme-Ardèche et dans une moindre mesure à la ligue. Malgré une délibération de la Mairie de Cruas pour solder ce dossier auprès des 2 instances, le liquidateur n'en a pas tenu compte et n'a donc pas verser les sommes en question. Un nouveau club AS CRUAS a été autorisé à se créer entre temps pour que les jeunes puissent continuer à jouer.*

*Après discussions, sur la base de l'article 47-4 des règlements généraux de la LAuRAFoot et pour éviter que la solution « de facilité » consistant à dissoudre un club pour en recréer un sur les cendres du précédent sans se soucier de l'arriéré ne prospère, le Conseil de Ligue décide d'interdire jusqu'à nouvel ordre toute prise de licence « compétition » pour le nouveau club de l'AS Cruas.*

*Seules les licences jusqu'à U13 inclus, loisirs, dirigeants, éducateurs et arbitres pourront être délivrées tant que les sommes dues aux 2 instances par l'ancien club CS Cruas auquel s'est substitué le nouveau club de l'AS Cruas ne seront pas réglées.*

*La présente décision est susceptible de recours devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux ([juridique@fff.fr](mailto:juridique@fff.fr)) dans un délai de sept jours à compter de la réception de la notification de décision dans les conditions de forme inscrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.*

### SPORTIF

#### 1. Finale du Festival Pitch U13 : 6 avril 2024

Le Comité de Direction revient sur la finale départementale du Festival Pitch U13 qui s'est tenue le samedi 6 avril dernier et félicite l'ensemble des parties prenantes pour la parfaite organisation de l'événement. L'O. Valence, le RCF 07 se qualifie pour la phase régionale garçons et l'O. Salaise Rhodia se qualifie pour la phase régionale filles.

#### 2. Événement FFF Futnet : 13 avril 2024

C. BRESSON revient sur l'événement Futnet qui s'est déroulé le 13 avril à ST VALLIER. Ce fut une belle journée de promotion de l'activité et une belle image pour le District à l'échelle nationale. Le Comité de Direction remercie les clubs de l'ES Sarras St Vallier, de l'ES Nord Drôme et du Tennis club de Saint-Vallier/Sarras pour la parfaite collaboration à l'organisation de cet événement.

Il remercie la FFF pour les moyens importants mis à disposition pour la promotion de cet événement.

#### 3. Organisation du calendrier sportif 2025

P. AUBERT propose un process de fonctionnement pour établir le calendrier sportif 2024-2025. L'ensemble des membres du groupe de travail (commission sportive, commission en arbitrage, commission technique) se réuniront le 23 mai 2024.

#### 4. Engagement Coupe de France 2024-2025

La date limite pour les engagements en Coupe de France 2024/2025 est positionné au 15 juin 2024. B. DELORME est le référent du District sur cette compétition.





## 5. Etat des compétitions 2023-2024

A la suite des intempéries, les matchs de retard des différentes compétitions (jeunes, féminines, séniors) ont majoritairement été rattrapé.

## 6. Dotations - Finales des Coupes

Le Président informe que l'ensemble des finalistes des coupes (U13 à Vétérans) seront dotés d'un jeu de maillots aux couleurs et aux logos du club pour participer à la finale. Cette demande ancienne peut se concrétiser par la capacité d'un prestataire de fournir ces équipements dans un délai très court dès la connaissance des finaliste et la journée des finales.

## 7. Sport Etude

Le Président informe de l'ouverture d'un sport étude à la rentrée 2024 à Vals les Bains. Le concours d'entrée aura lieu le lundi 29 avril prochain.

## 8. Projet Club : Jury

Les jurys relatifs au Projet Club se tiendront les 16, 28 et 30 mai prochain au siège du District. A cette occasion les clubs accompagnés sur la saison 2023/2024 auront l'occasion de présenter les conclusions de leurs travaux.

## DIVERS

### 1. Opération Buts mobiles

Les buts relatifs à l'opération mini-buts FFF ont été livrés cette semaine au sein des clubs. Conformément à l'opération, le District a participé à cette opération à hauteur de 30%. Le Président remercie Martine MOMBARD pour le suivi de ce dossier.

Le Président,

**JF. VALLET**

Le Secrétaire Général,

**R. ARNAUD**